

ACTIVITES DES SOCIETES ACADEMIE NATIONALE DE METZ

SEANCE DU 3 JANVIER 1980

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1979, M. Tribout de Morembert annonce à l'Assemblée que le R.P. Serge Bonnet vient d'être nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

M. Henri Hiegel, membre titulaire, présente ensuite sa communication intitulée: «Les Malgré-Nous Lorrains de 1940 à 1945».

En juillet-septembre 1940, 60 000 prisonniers mosellans sur 100 000 mobilisés furent libérés comme *Volksdeutsche*. C'était une mesure diabolique du Führer allemand pour séparer les Mosellans des autres Français. Un nombre très restreint, surtout des officiers de réserve, refusèrent cette libération anticipée, soit par solidarité avec leurs compatriotes français, soit par la crainte très justifiée d'être appelés dans la Wehrmacht tôt ou tard. Des rumeurs de mobilisation furent démenties en 1940-1941 par le gouvernement allemand, la Wehrmacht et même le Gauleiter Bürckel, qui précisa que si l'Allemagne mobilisait les Mosellans elle serait en mauvaise posture diplomatique.

La menace de l'enrôlement se précisa lorsque, à partir de l'automne 1940 l'autorité allemande fit appel à des volontaires. Le nombre de ces volontaires ne devait guère dépasser les 500, soit quatre fois moins qu'en Alsace. La menace d'enrôlement se précisa encore davantage lorsque Bürckel introduisit le 23 avril 1941 le service du travail national, le *R.A.D. ou Reichsarbeitsdienst* pour les Mosellans et Mosellanes de 18 à 25 ans. Successivement partirent à partir d'octobre 1941 pour 6, puis 3 mois les classes de naissance 1922, 1923 et 1924, 1920-21, 1925, 1926 et 1927.

Le nombre théorique des jeunes Mosellans soumis au R.A.D. aurait dû être de 3 500 par année d'appel, soit 28 000 en tout, mais par suite des exemptions, des insoumissions et désertions, ce nombre baissa fortement. Le total des jeunes filles concernées par la R.A.D. ne fut que de 5 000. Des incidents graves se passèrent lors des visites médicales et les départs dans les camps, notamment à Sarreguemines le 26 juillet 1941 et le 18 février 1942 sur la ligne de chemin de fer de Sarrebourg à Sarreguemines. 142 insoumis et 30 déserteurs du R.A.D. furent arrêtés de 1941 à 1944. A partir de 1942 des parents de ces réfractaires furent déplacés en Allemagne et dans les pays de l'Est.

Contrairement à la Convention de La Haye, Hitler décida, le 8 août 1942 de mobiliser les Mosellans dans la Wehrmacht et en conséquence Bürckel introduisit le service militaire en Moselle le 19 août.

A la suite de l'entrée en vigueur de cette ordonnance le 29 août, près de 80 000 Mosellans exprimèrent le vœu de partir en France pour sauver leurs enfants, 10 000 d'entre eux furent transplantés dans les pays de l'Est, 1342 furent autorisés à partir en France.

A partir du 25 août 1942 furent mobilisées les classes de naissance de 1920 à 1924, 1925, 1914-19, 1926, 1927 et 1928, soit 15 classes, donnant théoriquement 50 000 hommes. Les conseils de révision et les départs dans les casernes donnèrent lieu à des incidents beaucoup plus graves que pour le *R.A.D.* Après les exemptions et les insoumissions la Wehrmacht ne put mobiliser que 30 000 Mosellans, qui combattirent presque tous sur les fronts de l'Est et du Sud-Est. Près de 10 000 Mosellans tombèrent sur les champs de bataille ou moururent en captivité pour une cause qui n'était pas la leur. Des 20 000 restants près de 7 000 avaient été blessés ou portèrent des séquelles leur vie entière. Le nombre des insoumis est estimé à 7 000 et celui des déserteurs à 3 000.

Quelques 1 075 insoumis et déserteurs du *R.A.D.* et de la Wehrmacht furent repris. Officiellement 229 soldats mosellans passèrent devant les tribunaux militaires. Des 32 condamnés à mort 21 furent exécutés, mais d'autres déserteurs furent exécutés sans jugement. Aux déserteurs, cachés en Moselle en cours de libération, fut réservé un sort inique. Du 16 au 18 décembre 1944 lors de l'offensive des Ardennes les Américains les arrêtèrent et les internèrent dans les camps de prisonniers allemands, d'où ils ne purent revenir que de mars à mai 1945.

Un grand nombre des insoumis et des déserteurs purent gagner la France, grâce aux filières de passeurs et servirent leur pays comme maquisards ou comme combattants de la première armée française. Près de 20 000 Mosellans furent fait prisonniers en Allemagne par les Alliés. Les prisonniers des Anglais furent internés en Egypte, ceux des Américains en Afrique du Nord et aux Etats-Unis, souvent gardés par des Allemands nationaux-socialistes. Ils furent libérés rapidement après l'armistice de mai 1945. Les missions françaises de recherche retrouvèrent aussi assez rapidement les Mosellans prisonniers en Allemagne de l'Est, Pologne et les Etats balkaniques. Les prisonniers des Russes, peut-être au nombre de 7 000, furent dispersés dans de nombreux camps, même en Sibérie, et surtout à Tambow au Sud-Est de Moscou. On suppose que moins de 5 000 en sont revenus.

Après la guerre les Malgré-Nous, en se groupant dans des amicales d'incorporés, d'insoumis et de prisonniers, réussirent non sans peine à se faire reconnaître comme combattants français et après de laborieuses négociations l'Allemagne promit une indemnité aux 14 000 survivants des 30 000 incorporés. Ce n'est que justice, car l'enrôlement des Mosellans dans le *R.A.D.* et la Wehrmacht constitue l'une des plus grandes tragédies de la Deuxième Guerre Mondiale, à côté des expulsions et transplantations et, surtout des déportations.

Dans la discussion qui suit prennent la parole MM. Tribout de Morembert, L'Hôte, Rouillard, Bolzinger, Collin, Dicop. L'abbé Sutter, lui-même ancien Malgré-Nous, évoque la vie au camp de Tambow.

SEANCE DU 7 FEVRIER 1980

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 3 janvier, M. Tribout de Morembert, très ému, annonce à la Compagnie le décès de son vice-président, le Dr Norbert Masius, survenu le 3 février à l'hôpital Bon-Secours où il avait occupé les fonctions de médecin-chef à temps partiel du laboratoire. M. le Dr Masius était également Président honoraire de la Société des Sciences Naturelles de la Moselle. On observe une minute de silence à la mémoire du Dr Masius et du baron Jean Thiry membre associé-libre, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, récemment décédé à Nancy.

Le président se réjouit de la distinction obtenue par notre confrère M. Raymond Poidevin qui vient d'être décoré de l'Ordre du mérite de la République Fédérale d'Allemagne.

Après avoir entendu le rapport de M. René Feuga, on procède au vote sur la candidature au titre de membre titulaire de Mlle Renée Tetry, biologiste éminente, directrice honoraire de l'Institut des Hautes-Etudes Scientifiques de Paris, auteur de 350 publications dont plusieurs ouvrages rédigés en collaboration avec Jean Rostand. Mlle Andrée Tetry est élue membre titulaire.

C'est M. François Reitel qui prend ensuite la parole pour présenter une communication avec projections intitulée : « L'état des fortifications de Metz lors des hostilités de 1870 et le procès du Maréchal Bazaine ».

Alors que le Comité des Fortifications avait demandé, depuis 1864, la construction d'une ceinture de forts autour de Metz, le projet ne fut approuvé qu'en 1868, on réduisit le nombre des forts à construire à quatre : Saint-Julien, Queuleu, Saint-Quentin, Plappeville. Les travaux débutèrent en 1868. Ils étaient prévus, suivant les cahiers de charge, jusqu'en 1873. Au moment de la déclaration de guerre, aucun n'était terminé. Il n'y avait ni armement, ni approvisionnement. Il y avait pire.

Dans deux des forts, Saint-Julien et Queuleu, il y eut d'importants glissements de terrain ouvrant les forts sur l'extérieur. Un dossier inédit conservé aux Archives du Génie a permis d'étudier en détail ces « accidents ». Sur les terrains en pente du fort de Queuleu, les murs des escarpes ont emprisonné une masse de 400 000 m³ d'eau, rendant le fort instable. Les ingénieurs militaires se livrèrent à des expériences de dessiccation : les marnes contenaient 170 litres d'eau par m³, les argiles 300 litres. Cette situation s'est déclarée à partir du 7 avril 1870. Des photos prises le 14 mai en donnent un aperçu. Le Général Coffinières

de Nordeck, commandant la place, signala le fait au Comité des fortifications dans un rapport en date du 16 juin 1870. Les forts de Saint-Julien et de Queuleu étaient difficilement utilisables. Ils n'inspiraient pas confiance. Les brèches durent être palissadées. Or ce rapport, ces « accidents » ne furent pas signalés au procès de Bazaine. Pourquoi ? Il faut dire que le responsable du choix de l'emplacement des quatre forts, en 1867-1868, a été le lieutenant-colonel Seré-de-Rivière, commandant le Génie de Metz. C'est lui qui rédigea le rapport qui servit à l'accusation contre Bazaine. Voulait-il ainsi se protéger ? A cela, il convient d'ajouter deux autres remarques intéressantes.

1. Metz, principale place forte du royaume depuis Vauban, n'était pas reliée par chemin de fer direct à Verdun et Paris.

2. Les deux forts de Saint-Quentin et de Plappeville étaient trop près du rebord du plateau pour permettre à une armée de quitter la vallée de la Moselle et de monter tranquillement sur le plateau afin de marcher sur Verdun.

L'analyse détaillée montre que l'échec de Metz fut le résultat d'une politique d'ensemble qui remonte au moins à la loi de 1842 qui décida du réseau ferré français privant Metz d'une ligne directe la rattachant à l'arrière pays. On n'avait pas cru au rôle stratégique des voies de chemin de fer. Aussi peut-on penser que Bazaine qui n'a pris le commandement de l'armée du Rhin que le 12 août, c'est-à-dire en pleine retraite, a servi de bouc émissaire, ce qui a permis de masquer les véritables responsabilités dans l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine par le traité de Francfort en 1871.

Dans la discussion très vive qui suit cette communication à propos de la culpabilité du Maréchal Bazaine s'expriment principalement M. le Général Bolzinger et le Dr Rouillard.

SEANCE DU 6 MARS 1980

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 7 février, Mme Germaine Rose, inspecteur général honoraire de l'Enseignement Public, est élue membre correspondant.

M. René Hombourger présente ensuite sa communication intitulée « Chez les Lorrains du Banat Yougoslave (1938) ».

Attirés par l'impératrice Marie-Thérèse, vers la deuxième moitié du 18^e siècle, des émigrants lorrains étaient venus se fixer dans le Banat. Des colons de langue française des régions de Metz, Dieuze et Vic fondèrent trois villages « Welches » de Charleville, Saint-Hubert et Seultour. L'un des habitants de ces villages, Nicolas Hess, se souvenant du pays d'origine de ses ancêtres, Sarraltroff était venu en 1927 dans la région de Metz et y avait noué des liens d'amitié. Il y revint une seconde fois en 1937 et glana ainsi la moisson de deux récits qu'il publia par la suite. Il fit également éditer une monographie dans laquelle il évoqua le passé et le présent des trois villages.

Ayant séjourné en 1938 chez les anciens lorrains et ayant été l'hôte de Nicolas Hess, R. Hombourger, a évoqué dans sa communication les souvenirs qu'il a rapportés, la vie quotidienne dans les villages, les travaux, et les loisirs, autant d'éléments qui donnèrent lieu à un large débat.

Le bâtonnier Paul Wiltzer prend ensuite la parole sur « Faut-il abolir la peine capitale ? » « L'avocat devant sa conscience ». Trois principes justifient la peine de mort : sanctionner le criminel ; protéger la société ; dissuader.

Les partisans de l'abolition soutiennent au contraire que la peine de mort est immorale, inutile et barbare. La majorité des Français est pour son maintien (70 %), surtout à la suite de crimes récents. Cependant les récents débats à la Chambre et au Sénat n'ont pas apporté de solution. Le garde des sceaux aurait l'intention de proposer une suspension pendant cinq ans, solution provisoire, qui risque de devenir définitive.

Dans notre région depuis deux ans une dizaine de personnes âgées ont été lâchement assassinées, Me Wiltzer cite quelques affaires d'assises dans lesquelles sa conscience lui a dicté de s'opposer à l'application de la peine capitale. Tous les criminels lui ont toujours demandé « Sauvez ma tête ». La détention à vie ne les effrayait pas, car ils espéraient pouvoir s'évader, obtenir une réduction de peine ou bénéficier d'un changement de régime. Le bâtonnier souligne la profonde émotion qu'il a éprouvée en accompagnant les criminels à la guillotine ou au poteau.

Les « abolitionnistes » confondent entre le prononcé de la peine capitale et l'exécution qui est atroce et qu'il faut modifier. Curieusement ils la maintiennent pour la désertion ou des crimes politiques qui ne sont pourtant pas plus graves que l'assassinat.

Le bâtonnier reste partisan de son maintien. En maintenant la peine capitale on rend un service aux criminels en les aidant à dominer leur mauvais penchant plus par la prévention que la punition. Par ailleurs il faut maintenir le droit de grâce du Chef de l'Etat.

Interviennent dans la discussion qui suit : Maîtres Kraemer et Mendel, Mlle Tetry, MM. Philippe et Collin.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LA LORRAINE

Assemblée générale le 21 mars et conférence de M. Albert Schneider.

Dans l'allocution d'ouverture de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à la Faculté des Lettres de Metz, le président, M. Yves Le Moigne, mit l'accent sur les objectifs que la Société avait à remplir au

cours de l'année du patrimoine et annonça entre autres la publication d'un ouvrage collectif « Patrimoine et culture en Lorraine » prévue pour la fin de l'année.

Le rapport d'activités (année 1979) présenté par M. Gérard Michaux, nouveau secrétaire, fit ressortir la progression, lentement amorcée, de l'effectif de la Société : 919 membres au 31 décembre 1979 au lieu de 842 un an plus tôt, se répartissant ainsi Metz 470, Bitche 35, Saint-Avold 69, Sarrebourg 144, Thionville 121, collectivités 80. Le rythme régulier des publications a été maintenant, sauf pour l'Annuaire qui n'a pu être distribué qu'en février 1980, ce retard étant imputable à des problèmes techniques, la Société ayant du changer d'imprimeur au cours de l'année pour des raisons indépendantes de sa volonté. Deux excursions ont eu lieu, l'une dans la région de Morhange marquée par une participation tout à fait exceptionnelle, l'autre en Alsace du Nord. Le succès des secondes journées d'études mosellanes, qui organisées par la Société en liaison avec le département d'histoire de l'Université de Metz et l'Institut de recherche régionale de l'Université de Nancy ont eu pour cadre Dieuze et Marsal, ne s'est pas démenti. Les prochaines journées de ce type sont prévues à Thionville en octobre 1980. MM. Metzger et Stiller firent un compte rendu sommaire de l'activité des sections de Saint-Avold et de Thionville, tandis que M. Le Moigne, au nom de M. Duplaquet empêché, retraça l'activité de la section de Bitche.

Après le rapport financier présenté par M. Gérard Nadé, trésorier, qui reçut *quitus*, pour sa gestion, le président souligna néanmoins la fragilité de la situation financière de la Société, les cotisations ne couvrant plus les frais des publications et fit approuver par l'Assemblée l'augmentation de la cotisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 1981.

M. Albert Schneider, professeur honoraire à l'université de Nancy, il prit ensuite le relais de la partie administrative de l'Assemblée générale et entretint l'auditoire du « Comité Erckmann-Chatrion et la littérature régionale lorraine ». Il retraça l'historique de la Société, puis du Comité Erckmann-Chatrion, en distinguant trois étapes, la première de 1914, date de sa création, à 1924 avec une orientation civique et patriotique, la seconde de 1924, date de la création du prix annuel Erckmann-Chatrion, à 1958 avec une orientation littéraire et accessoirement patriotique, marquée par la forte personnalité de Georges Sadler, et enfin la troisième depuis la présidence du conférencier en 1959. L'actuel président évoqua avec finesse la personnalité et l'œuvre des lauréats du Comité et certaines péripéties de l'attribution du prix. Il rappela les critères de sélection des ouvrages, la préférence étant donnée aux romans, mais à travers quelques exemples il tint à souligner l'indépendance du Comité Erckmann-Chatrion, qui à côté des sociétés savantes ou d'autres comités du même type, comme le Prix Moselly, reste en 1980 une institution originale, dont l'écho dépasse le cadre régional.